

Le chantage à l'emploi s'impose comme politique économique

mediapart.fr/journal/france/030620/le-chantage-l-emploi-s-impose-comme-politique-economique

Romarc Godin

Place au chantage à l'emploi. Bruno Le Maire a annoncé ce 2 juin que la contraction du PIB attendu par le gouvernement serait finalement de 11 %, contre les 8 % prévus jusqu'ici. De son côté, la ministre du travail Muriel Pénicaud s'attend à une remontée à plus de 10 % du taux de chômage, ce qui lui ferait atteindre les plus hauts niveaux de 2015 (10,4 %) et même de 1997 (10,7 %). La crise sociale prend donc la place de la crise sanitaire et, avec elle, la violence à l'encontre du monde du travail.



Muriel Pénicaud, ministre du travail. © AFP

Récemment, deux entreprises au moins ont posé un ultimatum à leurs salariés : accepter une baisse des salaires ou des licenciements. Ryanair a ainsi proposé une baisse de 10 % des salaires de 180 personnes jusqu'en 2025 en échange d'un engagement à sauvegarder l'emploi. Selon les syndicats, les personnels du quotidien L'Équipe font face au même chantage. D'autres sociétés, comme Derichebourg, réfléchiraient à cette possibilité.

Les propositions de ces entreprises s'appuient sur la possibilité, ouverte par les ordonnances, de modification du droit du travail de 2017 : les « *accords de performances collectives* ». Ces accords représentent une forme de légalisation explicite du chantage à l'emploi. En échange d'une baisse de rémunération ou d'une réorganisation du temps de

travail, les entreprises peuvent s'engager à sauvegarder une partie des emplois. Ces accords sont présentés comme une alternative aux plans sociaux conduisant à une préservation de l'emploi.

C'est en cohérence avec la priorité du gouvernement. Dans un entretien accordé à Ouest-France ce mardi 2 juin, Muriel Pénicaud a ainsi affirmé haut et fort que « *l'emploi sera la boussole du plan de relance* ». Mais à quel prix ? Le gouvernement débranche progressivement l'activité partielle et laisse donc se déchaîner sur les salariés les forces du marché. Les entreprises, confrontées à une baisse de leurs marges, à un manque à gagner dû au confinement et à une baisse globale de la demande, vont donc couper dans leurs coûts et baisser leur masse salariale.

La priorité du gouvernement est donc, dans cette situation, de préserver le maintien des emplois. Plutôt que de réduire les postes de 10 %, le gouvernement préfère que les salaires soient réduits de 10 %. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a mis en place les accords de performance collective, qui s'appliquent à tous les salariés sous peine de licenciement non économique, en 2017.

Dans la logique de ces ordonnances, de tels accords permettent de maintenir des emplois durablement moins chers. Un salaire gelé ou réduit pendant cinq ans perd en termes réels beaucoup de valeur, et cette perte risque de ne pas être récupérée avant longtemps. L'accord permet aussi, en cas de réembauches, de réduire les salaires d'entrée dans les entreprises. Bref, il permet de soumettre le monde du travail à la logique de rentabilité de l'entreprise, sans autre contrepartie, par ailleurs, qu'un maintien de l'emploi – qui n'est, du reste, pas ferme. Aucune obligation concernant la rémunération du capital, l'investissement ou les conditions de travail n'est imposée. Bref, ces accords permettent de geler pendant plusieurs années les revendications des salariés au nom du maintien de l'emploi.

Ces accords sont la pierre angulaire de la politique du gouvernement. Dimanche, Muriel Pénicaud avait d'ailleurs appelé les entreprises à ce saisir de cet outil comme d'une « *alternative au licenciement* ». Certes, elle a ensuite précisé que cet accord aurait « *un esprit qui n'est pas du tout celui qu'utilise Ryanair* », en soulignant qu'on pouvait, par exemple, proposer « *une augmentation de la participation quand ça va mieux* ».

On croit rêver. Le principe de ces ordonnances était précisément de permettre ce qui ne l'était pas jusqu'ici : un accord collectif s'imposant à tous et permettant d'obtenir des concessions des salariés en échange d'un maintien partiel de l'emploi. Si « *l'esprit* » devait donner une condition quant à la participation, pourquoi ne pas l'avoir inscrite dans la loi ? La vérité, c'est bien plutôt que Ryanair, *L'Équipe* et les autres utilisent un instrument qui est à leur disposition pour faire ce pour quoi les ordonnances ont été conçues : affaiblir durablement le camp du travail et le soumettre à l'exigence de rentabilité. Au reste, si cela est insoutenable aux yeux de la ministre du travail, pourquoi ne modifie-t-elle pas cet instrument ? Bien au contraire, elle y tient parce qu'elle y voit un outil économique utile. La critique de Ryanair n'est finalement qu'une critique de *communication*.

http://

Il y a des alternatives aux licenciements. J'appelle les entreprises en difficulté à négocier des accords de performance collective, créés par les ordonnances travail. Plus de 350 ont été signés depuis leur création. <https://t.co/q8zKvLCaZY>

— Muriel Pénicaud (@murielpenicaud) May 31, 2020

Car le gouvernement pourrait aller plus loin dans son usage de ces accords. Selon Les Échos, le nouveau régime spécifique d'activité, destiné à remplacer l'activité partielle, prévoirait une subvention plus large des salaires lorsqu'il y aura eu un accord dans l'entreprise. Dans *Ouest-France*, Muriel Pénicaud précise, sans le dire, que ces accords devraient bien ressembler à s'y méprendre à ceux de l'ordonnance de 2017. « *En contrepartie d'un accord qui pourrait intégrer de la formation, une baisse du temps de travail et un engagement à ne pas licencier, l'État continuerait à prendre en charge une partie des salaires en chômage partiel* », explique Muriel Pénicaud.

On retrouve là tous les éléments des accords de performance collective : la réorganisation du temps de travail et le maintien des emplois. La ministre enrobe l'affaire sous des termes cajoleurs comme « *la baisse du temps de travail* », mais cela pourrait aussi correspondre à une baisse de la rémunération. C'est ce que Muriel Pénicaud appelle un système « *gagnant-gagnant* ». Mais les vraies gagnantes, ce sont les entreprises qui peuvent à la fois faire payer durablement une partie de leurs salaires par l'État et faire pression sur leurs salariés.

On comprend alors mieux la réalité de la politique du gouvernement, qui a toujours été et qui reste encore celle de compter sur la baisse du coût du travail pour supporter l'emploi. Le ministre des comptes et de l'action publique Gérald Darmanin avait la semaine passée dans le JDD confirmé qu'il refusait toute augmentation de salaire, qui « *détruit l'emploi* », et qu'il préférerait la participation. Mais cette participation, qui soumet les salariés à l'exigence de rentabilité et fait dépendre de cette exigence une partie de la rémunération de son travail effectué, n'est pas du même ordre que le salaire. Alors, lorsque cette participation est renvoyée à plus tard, comme le défend Muriel Pénicaud dans la foulée d'une proposition de l'Institut patronal Montaigne, il s'agit simplement de faire accepter aux salariés la modération salariale.

Une politique de modération salariale dangereuse

Dans un contexte où toutes les économies mondiales ont été touchées par la crise du Covid-19 et où, partant, la concurrence internationale sera déchaînée, la course au moins-disant salarial et au chantage à l'emploi risque d'être centrale. Or le gouvernement se soumet parfaitement à cette loi et, alors que le pays a été placé pendant plus de deux mois sous un « socialisme de congélation » où l'État a assuré le financement quasi complet de l'économie marchande, il reprend sa vieille chanson de la nécessité d'attirer les investisseurs étrangers. Dans *Ouest-France*, Muriel Pénicaud

rappelle que la France était la première destination des investissements étrangers, comme pour valider la politique sociale et fiscale du gouvernement. La conclusion est donc simple : il faut poursuivre la politique engagée.

Face à la crise, c'est donc bien une politique de l'offre qui va être proposée au pays. Au reste, Bruno Le Maire sur RTL le 2 juin l'a affirmé sans sourciller : «*La politique du gouvernement tient en trois mots : c'est une politique de l'offre*». Les entreprises vont être subventionnées sur leurs marchés (c'est l'objet des divers plans de relance) et dans leurs coûts (par une politique fiscale favorable et par une pression sur les salariés). Le principe est toujours le même et il est au cœur de la croyance néolibérale : en donnant la priorité aux marges des entreprises, on favoriserait l'innovation, donc la productivité, l'emploi et le bien-être. C'est ce que défendent les principaux membres de la nouvelle « *commission d'experts sur les grands défis économiques* » qu'a mise en place Emmanuel Macron sous la coprésidence de Jean Tirole et d'Olivier Blanchard. Dans un entretien de 2014 retrouvé récemment par l'économiste Gilles Raveaud, Jean Tirole assumait ainsi l'idée que les salaires étaient un frein à l'emploi.



Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances. © AFP

Lire aussi

L'ennui, c'est que ce schéma a rarement fonctionné jusqu'ici et qu'il risque de fonctionner encore plus difficilement aujourd'hui. L'augmentation des marges des entreprises n'a nullement été le gage de l'amélioration de la productivité, précisément parce que cette amélioration s'appuie sur la baisse du coût du travail, qui ne justifie nullement tout

investissement productif. Les marges vont donc vers des investissements financiers comme les fusions-acquisitions, les rachats d'actions ou le versement de dividendes. Ces choix sont d'autant plus justifiés que les marchés financiers offrent des rendements records en raison du soutien des banques centrales. Dès lors, à quoi bon investir dans des machines à faible rendement ? L'essentiel est de dégager de la marge par la pression sur le travail.

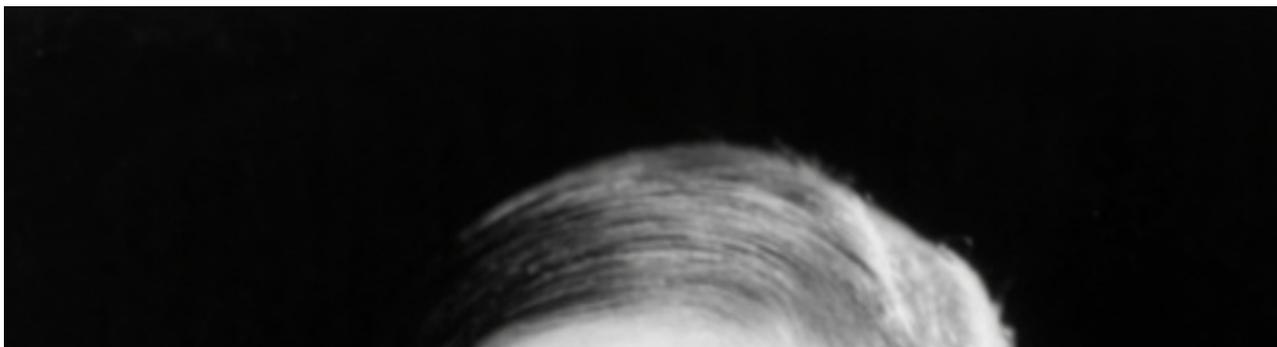
Mais, dans la situation actuelle, l'impasse est encore plus évidente. Il n'est pas question de nier certaines difficultés liées à l'offre aujourd'hui, notamment parce que le secteur des services connaît un choc négatif de productivité très violent. Mais l'essentiel de la crise réside dans une demande réduite qui s'explique notamment par la crainte de l'avenir. Les revenus des Français n'ont pas été intégralement sauvegardés pendant le confinement, mais une grande partie a été conservée par les mesures étatiques. Ce revenu préservé n'a cependant pas pu être dépensé comme habituellement à cause du confinement. Il y a donc un surplus d'épargne.

Le pari de départ du gouvernement était que cette épargne se transformerait en consommation rapidement. Mais les incertitudes sur les revenus futurs et sur l'épidémie elle-même contraignent la consommation, et donc la reprise. Muriel Pénicaud avait d'ailleurs réclamé, ce week-end également, que les Français dépensent leur épargne, et Bruno Le Maire, ce 2 juin au matin, a tenté de faire rêver les consommateurs en assurant que les soldes auront bien lieu après le 15 juillet...

Pourtant, la politique du gouvernement va à l'encontre de cette idée. L'idée que, rassurés sur leur emploi, les membres d'un ménage vont vider leur livret A semble très optimiste. Les politiques néolibérales sur l'emploi fragilisent au contraire la confiance dans l'emploi. Celui-ci n'est sauvé que partiellement ou au prix de rudes concessions. Les ménages préféreront donc conserver un matelas de sécurité. Pour ceux qui seront soumis à des baisses de rémunération, l'épargne servira à compenser cette baisse, mais la demande globale n'augmentera pas.

Lire aussi

Au bout du compte, une telle politique de chantage à l'emploi pourrait bien relever du « perdant-perdant ». La confiance des ménages sera durablement affectée, les revenus du gouvernement profondément grevés et la demande adressée aux entreprises des plus faibles. Il ne semble pas qu'une telle politique soit en mesure de contrer le risque de spirale récessive qui menace le pays, bien au contraire.





Herbert Hoover, président des États-Unis, de 1929 à 1933. © DR

Il y a dans la politique d'Emmanuel Macron quelque chose de la politique de Herbert Hoover après la crise de 1929. N'est-il d'ailleurs pas piquant de voir cet acharnement à réduire le coût du travail, alors même que toute la politique des banques centrales

depuis douze ans (huit ans pour la BCE) consiste à retrouver un peu d'inflation. Pour y parvenir, la dynamique salariale reste le meilleur outil.

Enfin, la crise systémique est si profonde que tenter de sauvegarder des emplois à tout prix risque d'être vain. Accords de performance ou pas, maintenir le même niveau d'emploi dans des secteurs comme l'aéronautique ou le tourisme pourrait relever de la gageure. Ces accords risquent donc de se traduire *in fine* par des licenciements. Et comme le problème de la demande globale sera encore aggravé par ces mesures, l'emploi risque de ne pas repartir rapidement dans les autres secteurs. Sauvegarder l'emploi au détriment des salaires, c'est prendre le risque de perdre les deux.

Le gouvernement est finalement cohérent : ses réformes visaient précisément à profiter des crises pour affaiblir le monde du travail. Il poursuit cette logique et, comme dans le domaine fiscal, il n'y a pas la moindre variation de la pensée et de l'action économiques de l'exécutif.

Le développement du chantage à l'emploi est la conséquence logique de cette stabilité de la politique économique. Mais c'est aussi la preuve qu'on ne prend pas conscience de l'ampleur et du caractère systémique de la crise actuelle. Cette prise de conscience passerait nécessairement par une politique plus vaste de réorientation de l'économie. Pour y parvenir, la priorité doit être donnée au maintien du niveau de vie. Les milliards de soutien aux entreprises seraient alors réorientés vers une assurance-chômage renforcée ou une garantie de l'emploi, par une réduction du temps de travail (sans baisse de salaire), ainsi que vers le développement direct par l'État de nouvelles activités. Mais ce gouvernement, enfermé dans le mythe de sa réussite passée, préfère ses vieilles recettes.